

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations? *Des moribonds ont fait des legs testamentaires et les consorts se sont taillés pour y joindre.*

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Reponses faites avec la plus grande attention
et l'incertitude possible, Le premier aoust 1799
par George Francois Delitz
Regent de volle*

(1)

QUESTIONS.

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Verbier

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est un village hameau appartenant à la

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune de Bagnes

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

de Bagnes

d. District de Sembrancher

e. Canton de Valais

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*il y a trois hameaux
d'environ 30 maisons*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

et éloignés de quelques minutes les uns des autres.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Ces trois hameaux
sont la Chapelle, Creux
l'autre Briz, et l'autre Lui.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

*il est éloigné d'un bon 1/2 heure de midi
le lieu le plus proche où est une école.*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*ils sont au nombre de 21
en tout.*

155

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

*elles sont éloignées
d'un quart de demi, d'un heure,
d'une lieue et demi ou
environ*

- a. Leurs noms. *chaque regent en fera autant que
moi*

- b. Leurs distances réciproques. *je lui déjà dit ci-dessus*

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

L'alphabet et la doctrine chrétienne.

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

qu'en hiver

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

après l'alphabet des livres spirituels

- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

*à l'ordinaire des
hameaux.*

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

à 5 heures

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

*vous pouvez en
juger par ce qu'on
leur apprend.*

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

*ce sont les villageois, mêmes et confirmés
ensuite par le pasteur*

- b. D'où est-il?

de la Lui

- c. Son nom

jean pierre Michelod.

(3)

- d. Son âge.

46

- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

5 enfans

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 5 ans

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

*nette part que celui
ou il s'occupe au travail*

- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

voyez ce qui

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

est dit plus haut, en hiver seulement

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

ce sont des censives

- b. Quelle en est la valeur?

de la valeur de 20 francs

- c. Source des revenus.

des legs pieux.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

non

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

rien

- 15°. Bâtiment de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

*il n'y en a
point.*

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

*il se sert
de sa propre
maison et sans paiement.*

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

156

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Jean Pierre Michalod
De la lui ce 30 avril
1799.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

157

Leurbier & Au morgnos N° 18.

Leurbier & Au morgnos sont situées
deux écoles.

ce sont deux hameaux séparés

sont de la commune de Bagnes

De Bagnes

De Saint-Branches

Du valais

au morgnos vingt sept maisons

un quart d'heure de Leurbier
qui contient trente quatre maisonsde Leurbier il y a de seize à dix huit
au morgnos de treize à seize enfants